



## prise en charge frais d'avocat par la succession

Par **mimounette**, le 11/11/2012 à 10:49

Bonjour,

Je suis dans une succession qui n'a cessé d'être bloqué par un cabinet notariale, ainsi que les co/héritiers, ne voulant pas donner leur signatures rapidement afin de faire avancé cette succession, J'étais obliger de faire appel à un avocat en communiquant à mes co/héritiers que nous étions obligés de passer par là car cette affaire se compliquait de trop, au départ tout le monde étaient d'accord et maintenant que j'en ai pour 3550€ d'avocat j'ai du abandonné, car l'avocat voulait me rajouter des frais d'honoraires et autre et que j'allais pas être sur de continuer à verser des honoraires à l'avocat. Je réclame mon remboursement par le notaire dans la succession personne ne veut me rembourser. Est-ce que la chambre des notaires peut m'aider à obtenir mon argent car entre co/héritier il n'y a pas d'entente du tout, pourtant nous sommes frères et soeurs, c'est notre mère qui est décédée je n'avais jamais vue cela. Personne n'a voulu s'occuper de cette succession et là envers moi il n'y a que des critiques et des bâtons dans les roues même le notaire s'y met. Merci d'avance pour votre réponse et bonne journée.